

Ce travail a été réalisé par la chaire Economie des Partenariats Public Privé de l'IAE de Paris. Cette analyse des CPE est tirée d'une étude plus large réalisée dans le cadre d'un contrat de recherche avec le Conseil Français de l'Energie.

### Principaux résultats

Contrairement à ce que suggère la théorie économique, les projets complexes peuvent inclure des clauses de performance. Il semble en effet que les CPE sont particulièrement adaptés aux projets complexes.

### Représentativité de l'étude

Cette étude porte sur tous les CPE signés en France avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012, soit 9 CPPE, dont 5 en phase d'exploitation.

### Mesure de la complexité

- La diversité des bâtiments inclus dans le CPE ; e.g. elle complexifie la gestion des conditions d'utilisation des locaux, la fixation de différents objectifs énergétiques, le suivi des performances.
- La durée des CPE : elle accroît l'incomplétude contractuelle et l'incertitude sur les conditions d'exploitation.
- La diversité des missions confiées au partenaire privé (8 missions identifiées) : elle accroît l'incertitude et les difficultés d'exécution.

- M1 • Amélioration des performances thermiques du bâti
- M2 • Fixation/contrôle des modalités d'utilisation des locaux
- M3 • Mise en place d'une formation/sensibilisation des usagers
- M4 • Autre action visant la performance énergétique
- M5 • Production d'énergie nouvelle et renouvelable
- M6 • Présence de missions autres que celle dédiée à la performance énergétique
- M7 • Présence d'objectifs qualitatifs « standards »
- M8 • Présence d'autres objectifs qualitatifs

## MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE PARTENARIAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (CPPE)

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, la France s'est engagée à réduire les consommations d'énergie de 38% d'ici 2020. Les bâtiments publics sont une priorité : ils représentent une large part du secteur du bâtiment, plus gros consommateur d'énergie, et ont souvent une mauvaise performance énergétique. Dans ce cadre, les lois dites Grenelle 1 et 2 préconisent l'utilisation de Contrats de Performance Energétique (CPE) : aux contrats de partenariat existants est ajouté un objectif d'amélioration de l'efficacité éner-

gétique avec garantie de résultats, qui est l'objet du contrat. La garantie porte sur des économies d'énergie et éventuellement des émissions de gaz à effet de serre pour un niveau défini de confort et de qualité de service.

Deux véhicules juridiques peuvent supporter un CPE mais l'adaptation du Code des Marchés Publics nécessaire à l'adoption de marchés publics globaux (CREM) ayant tardé (décret du 25 août 2011), les CPE ont été prioritairement mis en œuvre sous forme de Contrats de Partenariat (ordonnance du 17 juin 2004).

### OBJECTIF DE L'ETUDE

En pratique : la complexité des projets constitue une raison pouvant justifier le choix de recourir à un Contrat de Partenariat (ordonnance de 2004) : la personne publique n'est souvent pas en mesure de définir seule les moyens techniques, juridiques ou financiers répondant à ses besoins.

En théorie économique : les contrats incitatifs impliquent des coûts de transaction. L'ajout de

clauses de performance requiert des ressources supplémentaires (conception du contrat, contrôle et suivi *ex post* des performances du partenaire). Or, ces coûts sont d'autant plus importants que le projet est complexe, remettant en cause l'efficacité des contrats fondés sur des clauses de performance. Autrement dit, les CPPE, qui sont fortement incitatifs, devraient être plus « efficaces » pour les projets simples et relativement standards.

Cette étude vise à apporter, *via* l'analyse des CPPE signés en France, des éléments empiriques permettant d'éclaircir ce paradoxe existant entre la théorie économique et la législation : la complexité des projets limite-t-elle l'efficacité des CPPE ?

### DIVERSITE DES CPPE SIGNES EN FRANCE

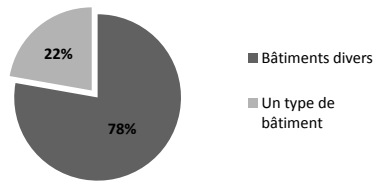
L'étude se base sur les 9 CPPE signés en France au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les 5 1<sup>ers</sup> sont en exploitation.

Contrats	Objet	Signé	Durée (ans)	Eco. Energie
Ville de Tours	160 chaufferies dans 250 bâtiments de diverses natures	2007	12	7,5%
Montluçon	94 bâtiments communaux et 4 sites communautaires	2009	10	16,4% à 38%
CR d'Alsace	Rénovation thermique de l'enveloppe et des équipements de 14 Lycées	2009	20	35%
CG du Centre	18 lycées et 4 bâtiments administratifs	2010	15	35%
Ville de Bougival	Optimisation du parc d'éclairage public et rénovation Bâtiment Basse Consommation d'un groupe scolaire	2011	20	82%
CG de la Manche	Rénovation énergétique de 20 collèges, 3 musées, et du siège du CG	2011	17	32%
UVSQ	Amélioration de l'efficacité énergétique du parc immobilier	2011	25	25%
Ministère de la Défense	Remise à neuf des installations de production de chaleur et travaux d'isolation thermique du Quartier Roc Noir	2011	20	36%
Ville de Paris	100 écoles maternelles et primaires	2011	20	30%

## STATISTIQUES DESCRIPTIVES

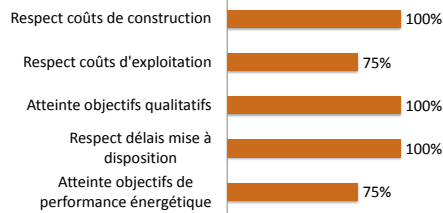
### Complexité des CPE

#### Diversité des bâtiments

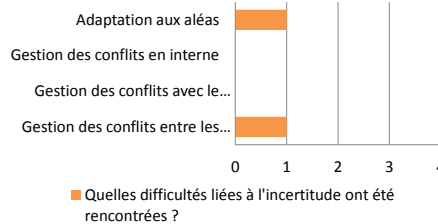


### Efficacité des CPE

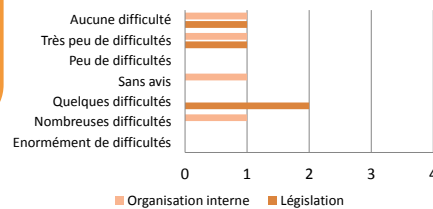
#### Respect des engagements du partenaire privé



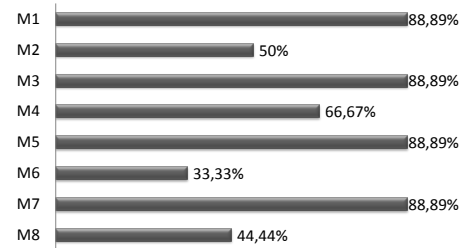
#### Satisfaction – Gestion de l'incertitude durant l'exécution du CPE



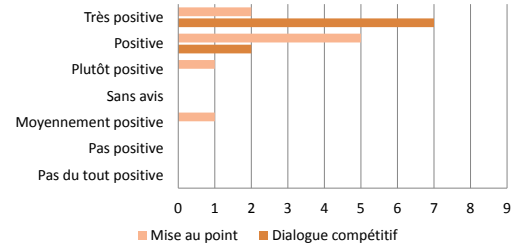
#### Difficulté liée aux évolutions de la législation et à l'organisation interne



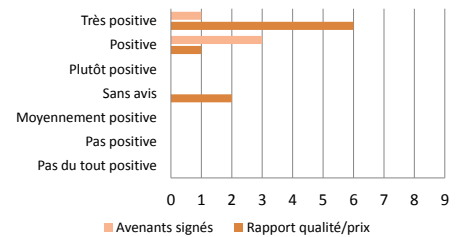
#### Diversité des missions



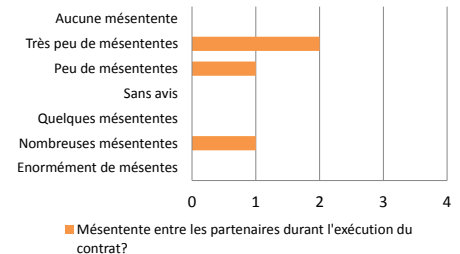
#### Satisfaction – Mise au point et dialogue compétitif



#### Satisfaction – Rapport qualité/prix (9 CPPE) et avenants signés (4 CPPE)



#### Mésentente



### Mesure de l'efficacité

- Respect des engagements contractuels du partenaire privé.
- Satisfaction de l'autorité publique : échelles de satisfaction et mesure des difficultés rencontrées aux différentes phases du contrat.

Selon les éléments évalués, nous disposons de réponses pour les 9 CPPE ou uniquement pour 4 CPPE, parmi les 5 en exploitation.

### Observations

Les 9 CPE se différencient par leurs différents niveaux de complexité.

Les engagements contractuels sont globalement respectés et les autorités publiques sont jusqu'ici globalement satisfaites. Néanmoins, les coûts sont parfois dépassés et les objectifs de performance énergétique non atteints, laissant présager des difficultés futures. De plus, des problèmes sont parfois rencontrés et les acteurs publics expriment certaines insatisfactions.

Ces difficultés peuvent-elles être liées au niveau de complexité des

### Conclusion

Contrairement aux prédictions théoriques, les CPPE signés, bien que complexes, semblent efficaces et les CPPE les plus simples ne sont pas plus efficaces que les plus complexes. Mises à part la satisfaction concernant la phase de mise au point du CPE et les mésententes entre partenaires, l'ensemble des critères d'évaluation de la satisfaction indique au contraire que les projets plus complexes procurent une plus grande satisfaction aux acteurs publics.

### Chaire EPPP

<http://chaire-eppp.org>

### Responsable de l'étude

Carine STAROPOLI

## COMPLEXITE ET EFFICACITE DES CPPE

### Respect des engagements contractuels et complexité

2 des 3 CPPE pour lesquels les objectifs de performance énergétique ont été atteints sont de courte durée (< 15 ans) et confient plusieurs missions au partenaire privé (> 4 missions).

### Satisfaction du partenaire public et complexité

Seules la durée des contrats et la diversité des missions confiées au partenaire privé nous permettent d'associer la complexité des CPPE avec leur niveau d'efficacité.

67% des CPPE pour lesquels les objectifs de performance énergétique sont atteints durent moins de 15 ans et confient plus de 4 missions.

Le CPPE pour lesquels la phase de mise au point est jugée moyennement satisfaisante dure moins de 15 ans et confie moins de 4 missions (typiquement, CPPE plus simple).

Les 3 CPPE ayant eu des difficultés en raison de l'incertitude sur les conditions d'exécution durent moins de 15 ans.

Parmi eux, 2 CPPE confient moins de 4 missions.

Les 2 CPPE ayant eu des difficultés liées à l'incertitude réglementaire durent moins de 15 ans.

Le CPPE ayant eu des difficultés liées à l'organisation interne dure moins de 15 ans et confie moins de 4 missions.

Le CPPE ayant eu de nombreuses mésententes dure moins de 15 ans mais confie plus de 4 missions.